**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**

**AGGLOMERATION FREIBURG**

Boulevard de Pérolles 2

1700 Fribourg

Tél. : +41 26 347 21 00

[secretariat@agglo-fr.ch](mailto:secretariat@agglo-fr.ch)

**Formulaire de demande de subvention pour les mesures**

**des projets d’agglomération de l'Agglomération de Fribourg**

Ce formulaire doit être dûment complété, daté et signé. Il doit être transmis à l’Agglomération de Fribourg par courrier postal.

De plus, le dossier complet de demande de subvention (voir rubrique n° 15) doit être envoyé à l’Agglomération de Fribourg sous format électronique.

La demande de subvention sera traitée conformément à la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l’Agglomération de Fribourg, approuvée par le Conseil d’agglomération de l’Agglomération de Fribourg le 12 octobre 2016.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Commune |  |
| 1. Responsable technique du dossier |  |
| 1. Bureau(x) mandaté(s) |  |
| 1. N° de la fiche de mesure du projet d’agglomération[[1]](#footnote-1) |  |
| 1. Intitulé de la mesure |  |
| 1. Période de réalisation / priorité[[2]](#footnote-2) | *(avant 2015/ A/B/C)* |
| 1. Objectifs de la mesure selon le projet d’agglomération |  |
| 1. Objectifs additionnels de la mesure (facultatif) |  |
| 1. Coût (CHF) de la mesure indiqué sur la fiche de mesure[[3]](#footnote-3) et [[4]](#footnote-4) |  |
| 1. Coût total (CHF) de la mesure projeté par la commune[[5]](#footnote-5) |  |
| 1. Participation de tiers (CHF) (Etat de Fribourg, privés, etc.) : noms et montants | * : * : * :   Total part. tiers : |
| 1. Date de validation du crédit par le législatif communal (facultatif) |  |
| 1. Date prévue de début des travaux |  |
| 1. Date prévue de fin des travaux |  |
| 1. Contenu du dossier de demande de subvention (documents joints au présent formulaire) | Rapport technique contenant :   * un descriptif du projet, * la preuve de la conformité à la planification directrice régionale, * la preuve de la conformité aux objectifs de la mesure selon le projet d’agglomération, * le cas échéant, l’explication des objectifs additionnels.   Plan de situation (échelle : 1/10’000)  Plans techniques du projet  Devis estimatif détaillé  Echéancier de la mise en œuvre (décisions et réalisations)  Etudes réalisées dans le cadre de la planification de la mesure (facultatif)  Dossier photo de l’emplacement de la mesure (facultatif) |
| Remarques (facultatif) : | |

Lieu et date :

Signature du responsable politique et/ou du Conseil communal :

1. Toutes les mesures Nature & Paysage du Projet d’agglomération de deuxième génération de l’Agglomération de Fribourg (PA2) sont reprises par celles du Projet d’agglomération de troisième génération de l’Agglomération de Fribourg (PA3). De ce fait, seules les mesures du PA3 peuvent être subventionnées par l’Agglomération de Fribourg. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour les mesures Nature & Paysage, indiquer un horizon temporel (les mesures Nature & Paysage du PA3 ne sont pas priorisées (A/B/C)). [↑](#footnote-ref-2)
3. Ce montant s’entend hors TVA et renchérissement. Il sera adapté au moment du versement de la subvention. [↑](#footnote-ref-3)
4. Facultatif pour les mesures Nature & Paysage [↑](#footnote-ref-4)
5. Conformément à la directive du 12 octobre 2016, l’Agglomération de Fribourg prend en compte pour la subvention les coûts effectifs du projet jusqu’à concurrence du montant subventionnable maximal. Si le coût projeté dépasse ce montant, l’Agglomération de Fribourg n’entrera en matière sur le surcoût que si celui-ci est dûment explicité à l’aide de la rubrique 8. Par ailleurs, les décisions du Comité et du Conseil d’agglomération demeurent réservées. [↑](#footnote-ref-5)